

Image not found or type unknown



Comment se faire payer apres saisie sur compte

Par **sailordom**, le **30/01/2013** à **10:02**

bonjour , après commandement de payer d'un titre exécutoire par huissier ,mon créancier qui a été jugé par les prud'hommes refuse de s'acquitter de sa dette ,donc saisie sur compte malheureusement les comptes de l'entreprise sont dans un autre département donc il faut mandater un autre cabinet d'huissier ,combien de temps cette mascarade va t elle durer cela fait plus de 3 mois que sa été jugé plus de 2 mois que cela a été signifié, une procédure qui été engagée il y a plus de deux ans, en attendant je suis dans le rouge je n'ai plus d'argent que faire pour faire accélérer le paiement merci